

Questionnaire sur la lutte contre la pollution sonore à Paris adressé aux candidats à la Mairie de Paris
Réponse d'Emmanuel Grégoire

Questions	Oui	Non	Commentaire
Enjeux			
Considérez-vous la lutte contre la pollution sonore environnementale comme un enjeu majeur de santé publique?	X		Le bruit, en particulier le bruit routier à Paris, a des effets directs et documentés sur la santé et le sommeil. La santé environnementale est une santé du quotidien, et la réduction des expositions au bruit fait partie intégrante de la protection de la santé des Parisiennes et des Parisiens, notamment des enfants. Sur la santé des habitants : perturbation du sommeil, risques cardio-vasculaires, troubles des apprentissages, c'est 9 mois d'espérance de vie en bonne santé en moins.
Considérez-vous la protection de la qualité du sommeil, la nuit, comme devant être une priorité d'action ?	X		Bien dormir est l'un des trois piliers de la santé environnementale, aux côtés de mieux respirer et de mieux se nourrir. La protection du sommeil est centrale pour bien grandir et bien vivre à Paris.
Considérez-vous la pollution sonore dite récréative comme une source de pollution sonore spécifique et préoccupante devant mobiliser des moyens spécifiques de régulation?	X		La pollution sonore nocturne, quelle qu'en soit l'origine, doit être prise en compte dès lors qu'elle affecte le sommeil et la santé. Elle appelle des réponses adaptées, notamment dans les quartiers les plus exposés.
Mesures des niveaux sonores et régulation			
Vous engagez vous à mettre en place des balises Bruitparif dans les rues ou quartiers signalés par les riverains comme trop bruyants pour objectiver la réalité des niveaux sonores ?	X		Le déploiement de capteurs et de dispositifs de mesure du bruit est un outil clé pour objectiver les situations et guider l'action publique, en lien avec Bruitparif. Il fait partie de nos mesures. Il y a déjà près de 60 capteurs installés pour le bruit récréatif sur tout le territoire parisien et nous continuerons à en installer.

Vous engagez-vous à mettre en place, dans tous les arrondissements de Paris, un comité de régulation de la tranquillité publique associant les associations de riverains concernées et s'appuyant sur les rapports de Bruitparif quand ces mesures existent ?	X		La tranquillité publique doit être organisée à l'échelle des quartiers. La mise en place de comités d'arrondissement associant riverains, associations, professionnels et Ville permettra un suivi régulier des situations locales, en s'appuyant sur les données objectivées par Bruitparif et sur un dialogue permanent. La mandature précédente a permis de créer, à l'initiative des Mairies d'arrondissement, 7 comités locaux chargés de ces questions dans les 5e, 6e, 9e, 10e, 15e, 17e et 19e.
Vous engagez-vous à prendre en compte les niveaux sonores recommandés par l'OMS comme niveaux cibles à atteindre, comme le recommandent le récent rapport du Sénat et celui du Haut-Commissariat au Plan et à la Stratégie ?	X		Les politiques publiques de santé environnementale doivent s'appuyer sur les recommandations sanitaires et scientifiques reconnues, afin de fixer des objectifs clairs et protecteurs. Les recommandations OMS plus strictes que la réglementation actuelle sont toujours celles sur lesquelles nous nous appuyons.
Vous engagez-vous à répertorier les zones où les niveaux sonores nocturnes sont équivalents ou dépassent ceux retenus pour définir un « point noir de bruit » pour mettre en place des modes spécifiques de régulation sur le modèle des « ZARE » de Barcelone ?	X		L'identification des zones les plus exposées est indispensable pour prioriser l'action. C'est pourquoi nous souhaitons mettre en place des plans ultra-localisés de réduction du bruit dans chaque quartier de Paris. Ils pourront notamment contenir des mesures en matière de régulation des livraisons et d'horaires des différentes activités, ou de modification des règles et de l'aménagement de l'espace public.
Vous engagez-vous à revoir le règlement des terrasses et les horaires d'ouverture pour prendre en compte le respect du sommeil des riverains ?		X	Une évaluation du RET sera organisée dans le cadre d'une démarche de concertation associant habitants, associations, professionnels et tous les acteurs concernés. Cette démarche visera à aboutir à un diagnostic partagé sur l'ensemble des sujets, notamment en matière de partage de l'espace public et de lutte contre les nuisances sonores, et à élaborer des propositions d'améliorations. Sans attendre, nous souhaitons également une application plus stricte des règles en vigueur en cas d'abus, en particulier répétées. Nous plaçons pour cela pour un élargissement des pouvoirs réglementaires de la Ville (astreintes journalières, fermetures administratives...). Cela passera également par un suivi plus précis des autorisations de terrasses de la part des mairies d'arrondissement.

Vous engagez-vous à revoir l'application Dans Ma Rue pour permettre le recueil de toutes les formes de pollution sonore ?	X		L'application Dans Ma Rue n'est aujourd'hui pas très adaptée aux signalements pour nuisance sonores, notamment parce qu'elle fonctionne principalement sur la base de photos. Cependant, nous prévoyons soit d'étendre l'application en ce sens, soit de créer un canal plus spécifique dédié aux nuisances sonores.
Vous engagez-vous à initier la mise en place d'un guichet unique entre police municipale et police nationale, pour faciliter le dépôt de plaintes et permettre un relevé précis accessible à tous, comme c'est le cas dans plusieurs villes en France ?		X	Lors de la mandature précédente nous avons considérablement amélioré l'offre de service aux plaignants. Nous ne préconisons pas la création d'un guichet unique centralisé pour traiter l'ensemble des questions de police. L'approche d'Emmanuel Grégoire est de renforcer la police municipale de proximité, présente au cœur des quartiers et visible pour les habitants, en s'appuyant notamment sur des kiosques de police municipale inspirés du modèle japonais (kôban), qui favorisent le contact direct avec la population et une meilleure connaissance des problématiques locales. Nous allons donc multiplier les points d'accueil de proximité (kiosques,
			missions de police de rue), améliorer l'accès aux agents sur le terrain et encourager la concertation de terrain plutôt que la centralisation administrative.
Comptez-vous revoir en profondeur la gouvernance et le fonctionnement du Conseil de la nuit pour trouver le juste équilibre entre enjeux environnementaux et vie nocturne ?	X		Le Conseil de la Nuit continuera à concilier la vitalité de la vie nocturne et la tranquillité des riverains, le travail de nuit et le dynamisme économique et culturel. Des Conseils de la Nuit par arrondissement pourront également être créés par chaque mairie d'arrondissement afin de mieux organiser la concertation locale entre les acteurs concernés.
Comptez-vous ré-organiser le Bureau d'Action contre les Nuisances Professionnelles (BANP) de la Ville de Paris pour permettre une réponse plus rapide et totalement transparente aux plaignants ?	X		Le Bureau d'Action contre les Nuisances Professionnelles doit être renforcé afin de garantir des délais de traitement plus courts, une transparence accrue des procédures et un suivi accessible aux plaignants.
Sanctions			

Vous engagez-vous à conditionner le renouvellement des autorisations de terrasse au nombre de plaintes reçues ?	X		Le renouvellement des autorisations par les mairies d'arrondissement, devra effectivement prendre en compte les plaintes reçues.
Vous engagez-vous à mettre en place un système de sanctions transparentes et progressives type permis à point de Genève ?	X		C'est une piste pourra être étudiée dans le cadre de l'évaluation du RET mentionnée plus haut. Elle nécessiterait vraisemblablement que la loi étende les pouvoirs réglementaires de la Ville.
Vous engagez-vous à augmenter les montants des amendes ?	X		Cela n'est aujourd'hui pas réglementairement possible, mais nous plaidons pour une extension des compétences de la Ville en ce sens, afin de pouvoir sanctionner plus fortement les abus lorsqu'ils sont répétés.
Planification			
Vous engagez-vous à systématiquement réaliser une Etude d'Impact des Nuisances Sonores avant chaque modification importante de l'espace public et rendre les résultats publics ?	X		
Vous engagez-vous à intégrer les nuisances sonores récréatives dans le PAES et PPBE et la Carte de bruit en vous appuyant sur les travaux de Bruitparif ?	X		Les nuisances sonores récréatives sont déjà intégrées dans le Plan bruit de la Ville. Malheureusement il n'existe pas à ce jour de carte de bruit des nuisances sonores récréatives de Bruitparif.
Prospective			
Vous engagez-vous à mettre en place un baromètre biannuel évaluant le bien-être des Parisiens, intégrant la mesure de leur qualité de vie et de sommeil, par une méthode objective définie avec l'ARS.	X		

Vos trois mesures prioritaires, avec les critères d'évaluation :

Déploiement de capteurs, de radars sonores et de plans de réduction du bruit à l'échelle de chaque quartier

Nous ferons de la lutte contre la pollution sonore une priorité de la prochaine mandature, au service de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens. En déployant un réseau de capteurs sonores et dans une démarche de science participative, nous serons capables de mettre en place demain des plans ultra-localisés de réduction du bruit dans chaque quartier de Paris. Ils pourront notamment contenir des mesures en matière de régulation des livraisons et d'horaires des différentes activités, ou de modification des règles et de l'aménagement de l'espace public.

Des brigades anti-incivilités au sein de la police municipale pour lutter fermement contre les infractions en matière de propreté et de nuisances environnementales

Pour lutter efficacement contre les comportements inciviques et rendre nos rues plus propres, silencieuses et apaisées, nous créerons des brigades anti-incivilités au sein de la police municipale, spécialement dédiées à la lutte contre les infractions en matière de propreté, de bruit et de nuisances environnementales. Présentes sur le terrain au quotidien dans chaque arrondissement, elles interviendront pour sanctionner notamment les dépôts sauvages, les jets de mégots, les déjections canines, le tapage nocturne, mais aussi pour prévenir et sensibiliser les habitants aux bons gestes.

Transformation du périphérique en boulevard urbain et des portes de Paris en véritables places du Grand Paris, reliées par une grande ceinture verte, culturelle et sportive.

Nous avons priorisé la santé des 500.000 personnes vivant aux abords du périphérique, exposées au bruit et à la pollution, en abaissant la vitesse à 50 km/h. Lors de la prochaine mandature, nous transformerons le périphérique en boulevard urbain, en laissant plus de place aux transports en commun, au covoiturage, à la nature et à terme aux vélos. Durant le mandat, des premiers tronçons seront métamorphosés, comme la porte de Gentilly. Nous ferons évoluer les portes de Paris en véritables places populaires et dynamiques, reliées par une grande ceinture verte, culturelle et sportive. Nous végétaliserons les liaisons entre les parcs et équipements culturels et sportifs existants, et en développerons de nouveaux. Ces projets répondent à une triple ambition pour l'avenir : donner réellement vie au Grand Paris, en rapprochant la capitale des villes limitrophes, lutter concrètement contre le changement climatique, tout en réduisant les pollutions atmosphériques et sonores, qui touchent d'abord les catégories populaires, et enfin prioriser les investissements dans de nouveaux équipements publics dans les quartiers populaires.